

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

COMMUNE DE HANCHES

Service Public
d'Assainissement



ANNÉE 2024

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



Contrôlé par le Directeur Général

Date : 27/05/2025

Signature : T. TRIBOUILlard

Contrôlé par le Secrétaire Général

Date : 27/05/2025

Signature : X. SAUBANAIRE

Contrôlé par le responsable pôle performance
process opérationnel

Date : 27/05/2025

Signature : Y. BOURCIER

Contrôlé par le responsable du centre

Date : 27/05/2025

Signature : T. MAUGER

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



.....	1
A) COMPTE-RENDU TECHNIQUE.....	5
1) SYNTHESE ANNUELLE ET SUGGESTIONS D'AMELIORATIONS.....	5
1.1) SYNTHÈSE ANNUELLE	5
1.2) CHIFFRES-CLÉ DU SERVICE	6
1.3) SUGGESTIONS D'AMÉLIORATIONS.....	8
2) LE CONTRAT.....	11
2.1) MODALITÉS	11
2.2) LES AVENANTS	11
2.3) LES INTERVENANTS	11
2.3.1) <i>La collectivité</i>	11
2.3.2) <i>Liste des communes adhérentes</i>	12
2.3.3) <i>Le service chargé du contrôle</i>	12
2.3.4) <i>Le déléguétaire</i>	12
3) LA GESTION CLIENT.....	13
3.1) INFORMATION SUR LES ABONNES	13
3.1.1) <i>Répartition des abonnés</i>	13
3.1.2) <i>Les volumes comptabilisés</i>	13
3.1.3) <i>Indicateurs de réclamations et de prestations aux clients</i>	14
4) LA GESTION TECHNIQUE.....	15
4.1) DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	15
4.1.1) <i>Les installations de traitement</i>	15
4.1.2) <i>Les installations sur le réseau</i>	17
4.1.3) <i>Le réseau</i>	18
4.2) LE BILAN D'EXPLOITATION	21
4.2.1) <i>Bilan sur les volumes</i>	21
4.2.2) <i>Consommation d'énergie</i>	21
4.3) SUIVI DE LA QUALITÉ DE TRAITEMENT	22
4.3.1) <i>Bilan hydraulique</i>	22
4.3.2) <i>Bilan organique</i>	25
4.3.2.1) <i>Auto surveillance entrée</i>	25
4.3.2.2) <i>Auto surveillance sortie</i>	26
4.3.2.3) <i>Suivi du milieu récepteur</i>	27
4.3.3) <i>Pilotage de la station</i>	28
4.3.3.1) <i>Réactifs</i>	28
4.3.3.2) <i>Sous-produits</i>	28
4.3.3.3) <i>Gestion des boues</i>	28
4.3.4) <i>Contrôle métrologique</i>	29
4.3.5) <i>Visite SATESE</i>	29
4.4) LES TRAVAUX	30
4.4.1) <i>Les interventions d'entretien et de réparations</i>	30
4.4.2) <i>Les travaux neufs</i>	34
4.4.3) <i>Les travaux de renouvellement</i>	35
B) COMPTE RENDU FINANCIER.....	36
1) COMPTE RENDU ANNUEL D'EXPLOITATION	36

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



2) COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024.....	37
2.1) COMPTE DE GESTION.....	37
2.2) LES TARIFS.....	38
2.2.1) <i>Grille des tarifs.....</i>	38
2.2.2) <i>Variation de prix.....</i>	39
2.2.3) <i>Composantes d'une facture de 120 m³ par commune.....</i>	39
2.2.4) <i>Évolution d'une facture de 120 m³ par commune.....</i>	39
2.2.5) <i>Contrôle de la conformité du plafonnement de la part fixe.....</i>	40
2.2.6) <i>Facture type 120 m³ – Année 2025.....</i>	40
2.3) LES ÉMISSIONS.....	41
2.3.1) <i>Dispositions contractuelles relatives à la facturation aux usagers du service d'eau.....</i>	41
2.3.2) <i>Récapitulatif des facturations émises.....</i>	41
2.3.3) <i>Facturations principales.....</i>	43
2.3.4) <i>Compléments et régularisations.....</i>	43
2.4) LES REVERSEMENTS.....	44
2.5) LES IMPAYÉS.....	45
2.5.1) <i>Factures irrécouvrables.....</i>	45
2.5.2) <i>Factures impayées.....</i>	45
C) ANNEXES.....	46
Annexe 1 : Les résultats du suivi de l'épandage.....	47
Annexe 2 : Rapports de visite ELI.....	48
Annexe 3 : Révision des prix.....	49
Annexe 4 : Plan de curage.....	50



A) COMPTE-RENDU TECHNIQUE

1) SYNTHESE ANNUELLE ET SUGGESTIONS D'AMELIORATIONS

1.1) SYNTHESE ANNUELLE

DONNÉES	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
GESTION CLIENT								
Nombre d'abonnés	750	763	759	761	780	815	822	0,86%
Nombre de branchements neufs	2	1	0	0	1	0	0	-
Volumes facturés (en m ³)	71 432	76 247	76 841	70 317	74 798	70 940	70 864	-0,11%
GESTION TECHNIQUE								
Volumes traités en m ³	128 340	112 781	125 220	119 681	108 956	111 812	167 946	50,20%
Volumes traités importés de St Martin de Nigelles en m3	12 955	12 111	25 571	10 629	15 752	7 144	9 456	32,36%
Pourcentage arrivées d'eau claire	38,09%	24,26%	22,89%	35,52%	19,75%	32,22%	55,29%	71,58%
Linéaire de réseau (kms)	11,59	11,57	11,57	11,78	11,80	11,80	11,80	0,00%
Linéaire de réseau curé (ml)	1 572	1 281	1 949	1 815	2 644	1 548	387	-75,00%

Depuis 2007, STGS est certifiée **QSE** pour l'ensemble de ses services.

Cette certification porte sur :

- La Qualité, avec la certification ISO 9001,
- La Sécurité, avec la certification ISO 45001,
- L'Environnement, avec la certification ISO 14001.

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



1.2) CHIFFRES-CLÉ DU SERVICE

Les données clientèle		2023	2024
-	Nombre de communes	1	1
D201.0	Nombre d'habitants desservis	2740	2768
VP.056	Nombre total d'abonnés	815	822
-	dont abonnés domestiques	815	822
-	dont abonnés non domestiques	0	0
VP.068	Volumes vendus (A)	70940	70864
-	dont volumes abonnés domestiques	70940	70864
-	dont volumes abonnés non domestiques	0	0
D204.0	Prix du service au m3 pour 120 m ³	2,43	2,84

Qualité du service aux usagers			
-	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf	100,00%	100,00%
P258.1	Taux de réclamations	0,00%	0,00%
-	Taux de réponse au courrier dans un délai de 15 jours (calendaires)	100,00%	100,00%
-	Nombre d'échéanciers accordés	NC	NC

Bilans sur la préservation de l'environnement			
-	Nombre d'abonnés raccordés sur la station	815	805
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	815	805
P201.1		100%	100%
-	Volume annuel reçu (m3)	111812	167946
-	dont volume en provenance de St Martin de Nigelles (B)	7144	9456
-	Soit un volume moyen (m3/j) ©	306	459
VP.211	Nombre de bilans autosurveillance réalisés	12	12
VP.210	dont nombre de bilan conforme	12	12
D203.0	Production de boues en tMS/an	21	17
-	Production de boues en volumes (m3/an)	4518	3650
VP.209	Production de boues admise par une filière conforme en tMS/an	21,35	17,046
VP206.3	Taux de boues admises par une filière conforme en %	100%	100%
-	Taux de rejet sans traitement	0,00%	0,00%
-	Nombre de déversement dans le milieu récepteur par an	0	0
-	Nombre de point de déversements où les volumes sont suivis (mesure de débit)	0	0
-	Nombre de jour où un dysfonctionnement majeur de la station a eu lieu (j)	0	5
-	Taux d'eau parasite (B-C-A)/(B-C)	32,22%	55,29%
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales	Police de l'eau	Police de l'eau
P204.3	Conformité des équipements aux prescriptions nationales	Police de l'eau	Police de l'eau
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages aux prescriptions nationales	Police de l'eau	Police de l'eau
VP.176	Charge annuelle en DBO5 (kg/j)	62,43	52,29

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



Gestion du patrimoine		2023	2024
-	Nombre de stations de dépollution	1	1
-	Capacité de dépollution en équivalent-habitant	2700	2700
-	Nombre de postes de relèvement sur le réseau	1	1
VP.077	Linéaire de réseau gravitaire à surface libre (eaux usées) (km)	11,799	11,799
VP.200	dont linéaire de réseau séparatif (eaux usées) (km)	11,799	11,799
VP.199	dont linéaire de réseau unitaire (km)	0,000	0,000
-	Linéaire de réseau de refoulement (km)	0,019	0,019
-	Linéaire de réseau eaux pluviales séparatif (km)	11,309	11,309
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	30	30
-	Nombre de réparation de conduites principales pour fuite ou rupture	0	0
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	0	0
-	Linéaire d'hydrocurage préventif (km)	1,548	0,387
VP.141	Longueur de réseau renouvelé (km)	0,000	0,000
-	Nombre d'obstructions du réseau	0	0

1.3) SUGGESTIONS D'AMÉLIORATIONS

- **Usine :**

Le silo actuel des boues, d'une capacité trop faible (≈ 50 m³), ne permet pas une gestion optimale de la filière boues (évacuation chaque semaine). Une réhabilitation de cette filière est à l'étude.

Il est impératif de continuer la fréquence de 2 évacuations de boues hebdomadaires. Ceci permettra de garantir et maintenir un poids de boue plus faible.

Les prétraitements sont vétustes et seraient à améliorer. Il faudrait remplacer le dégrilleur par un tamis compacteur.

En parallèle la collectivité a engagé la construction d'une nouvelle STEP intégrant, entre autres, les effluents de la STEP de Hanches. En fonction du délai de construction de cette nouvelle STEP, certains points ci-dessus pourraient être mis en attente voire annulés.

En 2024, la STEP a subi deux crues importantes de la Drouette, engendrant un arrêt complet du traitement, un déversement au milieu naturel et diverses dégradations des installations électromécaniques. Là aussi, en fonction du délai de construction de la nouvelle STEP, des mesures de prévention / protection devront éventuellement être mis en place.

Ceci pourrait limiter l'impact d'une nouvelle crue de la Drouette à l'avenir.

- **RESEAUX**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie, il est nécessaire d'optimiser l'exploitation des branchements en procédant systématiquement à l'installation de boîte de branchement accessible sous trottoir.

Nous préconisons également la réalisation d'inspection du réseau dans le cadre de ce type de travaux.

Le poste Billardière subi l'arrivée massive de lingettes et autres objets venant boucher les pompes. Nous supposons que ces arrivées proviennent du Lycée de Hanches. Un premier contact a été réalisé auprès de responsable d'établissement mais une nouvelle communication et de nouveaux échanges devrait être engagés auprès de l'établissement.

- **Communication des télésurveillances à fin de la 2G, 3G et du RTC**

Fin de la 2G et 3G

Les différents grands opérateurs de **téléphonie mobile** ont ajusté les dates de fin de la 2G et de la 3G, qui cohabitent actuellement avec la 4G et la 5G :

- La 2G : Fin septembre 2026 pour Orange // Fin 2026 pour SFR et Bouygues
- La 3G : Fin 2028 pour Orange et SFR // Fin 2029 pour Bouygues

STGS utilise des cartes multi-opérateurs, mais selon les zones géographiques, tous les réseaux ne sont pas disponibles et il faut donc retenir les dates les plus restrictives car certaines antennes 2G arrêtent déjà d'émettre sans avertissement préalable.

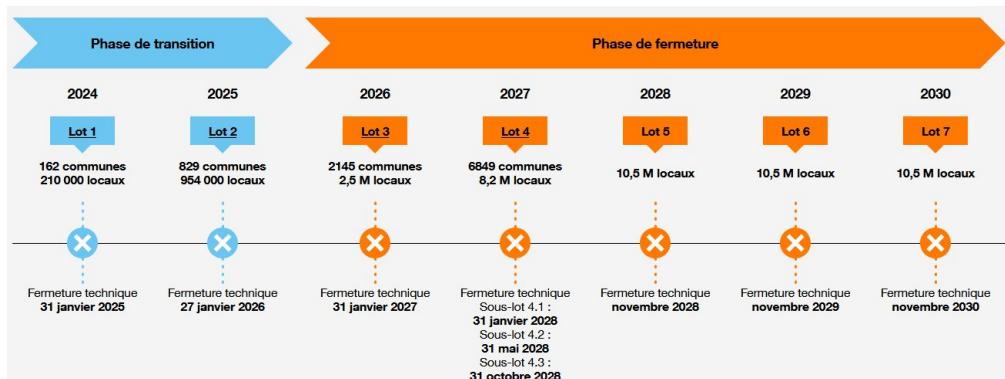
Les télésurveillances de la gamme **SOFREL-S500** seront uniquement impactées par la fin de la 3G, ce qui laisse encore plusieurs années (fin 2028) pour s'adapter. Il faudra les renouveler car elles ne sont pas évolutives vers la 4G (pas de cartes disponibles).

Elles devront être remplacées par des modèles S4W.

Le remplacement des équipements sera réalisé dans le cadre du Plan Prévisionnel de Renouvellement, avec parfois des anticipations sur les années contractuelles, l'adaptation de ce plan (avenant), ou des devis.

Fin du RTC

ORANGE continue l'arrêt du cuivre (RTC et/ou ADSL) et le déploiement de la fibre optique qui a pris du retard.



Le nouveau calendrier à fin 2024 vient d'être publié

La communes de Hanches apparait dans les lot 3, donc la fermeture du RTC est prévue le 31 janvier 2027.

Pour pallier à la fin du RTC il y aura alors 2 possibilités :

- Le passage à des communications de type mobile : 4G, 5G
- Le raccordement à la fibre optique si pas de couverture 4G/5G

Les télésurveillances de la gamme **SOFREL-S500**, encore en RTC, devront être renouvelées car elles ne sont pas compatibles avec la 4G (pas de cartes disponibles).

Elles devront être remplacées par des modèles S4W.

Le remplacement des équipements sera réalisé dans le cadre du Plan Prévisionnel de Renouvellement, avec parfois des anticipations sur les années contractuelles, l'adaptation de ce plan (avenant), ou des devis.

A fin 2024, le site encore en RTC est :

RL_Billardiere

La ligne RTC de ce site sera fermée fin janvier 2027.

Votre agence STGS reviendra vers vous pour faire un état des lieux du parc des télésurveillances et prévoir les évolutions à mettre en œuvre.



2) LE CONTRAT

2.1) MODALITÉS

Type de contrat : Affermage
Date d'effet : 01/01/2014
Durée : 12 ans
Date de fin : 31/12/2025

2.2) LES AVENANTS

Avenant n°1 : Nouvelles charges d'exploitation dues aux équipements de déphosphatation

Avenant n°2 : Transfert compétence assainissement collectif au SIEPA de la Région d'Epernon

2.3) LES INTERVENANTS

2.3.1) La collectivité

Nom de la collectivité : **SIEPARE** (Syndicat Intercommunal Eau Potable Assainissement De la Région d'Epernon)

Le Maire : Monsieur Guy DAVID

Le siège : 8 rue du Général Leclerc
28230 Epernon

Téléphone : 02 37 83 48 35

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



2.3.2) *Liste des communes adhérentes*

Nom de la commune	Population totale (Population légale 2022 - source INSEE)
HANCHES	2 768

2.3.3) *Le service chargé du contrôle*

Organisme : **DDT de l'Eure et Loir**
Contact : Madame GRYTTEN
Adresse : 17, Place République
28019 CHARTES CEDEX

Téléphone : 02.37.20.50.00

2.3.4) *Le déléataire*

Société : **STGS**
Le responsable de Centre : Monsieur Thomas MAUGER
Adresse : 155, Rue des Frères Lumières
76330 PORT-JEROME-SUR-SEINE

Courriel : thomas.mauger@stgs.fr



3) LA GESTION CLIENT

3.1) INFORMATION SUR LES ABONNES

3.1.1) Répartition des abonnés

COMMUNE	ABONNES 2023	ABONNES 2024	Evolution
HANCHES	815	822	0,86%
Total	815	822	0,86%

3.1.2) Les volumes comptabilisés

Les volumes assainis sont relevés sur 366 jours en 2024 (m³).

COMMUNE	2023	2024	Evolution
HANCHES	70 940	70 864	-0,11%
Total	70 940	70 864	-0,11%

Nombre de redevables directs auprès de l'Agence de l'Eau : 0



3.1.3) Indicateurs de réclamations et de prestations aux clients

Les indicateurs sont présentés ci-dessous conformément au décret du 2 mai 2007 relatif à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales et sont issus de notre dispositif de mémorisation des réclamations écrites.

Prestations aux clients	2024
Taux de réponses au courrier dans un délai de 15 jours (calendaires)	100,00%
Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf	100,00%
Réclamations récurrentes	2024
B1.1 Nombre de réclamations pour une obstruction sur réseau	0
B1.2 Nombre de réclamations pour une obstruction sur branchement	0
B2.1 Nombre de réclamations pour débordement inondation sur un poste de relèvement	0
B2.2 Nombre de réclamations pour débordement inondation chez l'abonné	0
B3 Nombre de réclamations pour une casse	0
B4 Nombre de réclamations pour des odeurs	0
C1. Nombre de réclamations sur des travaux de réparation sur le réseau	0
C2. Nombre de réclamations sur des travaux réalisés sur un branchement (dont rendez-vous manqués)	0
D1 Nombre de réclamations sur le niveau de prix	0
D2 Nombre de réclamations pour erreur de relève ou de facturation	0
D3 Nombre de réclamations sur la qualité des contacts et de l'accueil	0
D4 Nombre de demandes d'échéanciers	NC



4) LA GESTION TECHNIQUE

4.1) DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

4.1.1) Les installations de traitement

Station de Hanches

- Capacité nominale : 2700 EH
- Type de filière : Boues activées à aération prolongée
- Zone collectée : Commune de Hanches
- Équipement de télésurveillance : Oui
- Groupe électrogène : Non
- Arrêté : Oui : 03 mars 2008
- Débit nominal : 600 m³/j
- Norme de rejet :

Normes	Concentration maximale (mg/l)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
MES	30	85
DBO5	25	50
DCO	90	250
NTK	10	
NGL	20	
Phosphore total	2	

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



Description	
Poste de tête	2 pompes de relèvement de 2 kW et une sonde de niveau
Dégrilleur	Dégrilleur mécanique
Dégraisseur	Aéroflot de 0,65 kW
Bassin d'aération 1	2 Ponts brosse de 5,58 kW
Bassin d'aération 2	1 Aérovis de 5,5 kW
Clarificateur	Bassin équipé d'un pont racleur
Puits à boues	Poste équipé de 2 pompes de 1,5 kW (recyclage + extraction)
Stockage des boues	Silo statique avec drain
Armoire de commande	Armoire électrique équipée d'un automate
Equipement de mesure	2 débitmètres électromagnétiques en entrée, 1 canal de sortie équipés de sondes ultrason (1 mesure sur la sortie et 1 mesure sur le bypass)
Prélèvement	2 préleveurs automatiques (entrée et sortie de station)
Rejet	Dans la Drouette

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



4.1.2) Les installations sur le réseau

Type d'ouvrages	Lieu	Nombre de pompes	Débit (m ³ /h)	Télésurveillance
Poste de relèvement	La Billardière	2	10	oui

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



4.1.3) Le réseau

Les canalisations

RESEAU GRAVITAIRE PLUVIAL		
Matériaux	Diamètre	Longueur (ml)
Béton	315	205
Béton	400	385
Béton	600	7
	TOTAL Béton	597
Béton armé	500	14
	TOTAL Béton armé	14
PVC	315	68
PVC	400	33
	TOTAL PVC	101
Inconnu	100	58
Inconnu	200	26
Inconnu	250	27
Inconnu	300	3 277
Inconnu	315	366
Inconnu	400	2 334
Inconnu	500	1 204
Inconnu	600	1 131
Inconnu	700	528
Inconnu	800	267
Inconnu	1000	282
Inconnu	1200	106
Inconnu	0	992
	TOTAL Inconnu	10 597
	TOTAL RESEAU GRAVITAIRE PLUVIAL	11 309
RESEAU GRAVITAIRE SEPARATIF		
Matériaux	Diamètre	Longueur (ml)
Fonte	200	458
	TOTAL Fonte	458
Amiante Ciment	150	69
Amiante Ciment	200	8 816
	TOTAL Amiante-Ciment	8 885
Polypropylène	200	297
	TOTAL Polypropylène	297
PVC	160	276
PVC	200	1 884
	TOTAL PVC	2 159
	TOTAL RESEAU GRAVITAIRE SEPARATIF	11 799
RESEAU REFOULEMENT		
Matériaux	Diamètre	Longueur (ml)
Inconnu	0	19
	TOTAL Inconnu	19
	TOTAL RESEAU REFOULEMENT	19
	TOTAL RESEAU	23 127

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



Les ouvrages sur le réseau

Type d'ouvrage	Quantités
Regards pluvial	238
Regards séparatif	443
Regards de chasse	2
Grille avaloir	108
Puisard grille	4
Tout avaloir	129

Mise à jour du SIG

Les informations ci-dessous correspondent à des remontées d'information des agents de terrain suite à des interventions, à des modifications suite à l'intégration de plans de récolement, d'affectation de contrat.

Ajouts Eaux Usées :

Localisation	Cause	Date de réalisation	Diamètre	Matériau	Linéaire (en ml)
Aucun ajout de réseau effectué en 2024					

Suppressions Eaux Usées :

Localisation	Cause	Date de réalisation	Diamètre	Matériau	Linéaire (en ml)
Aucune suppression de réseau effectuée en 2024					

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



Code	Libellé	Valeur	Points
Partie A : Plan des réseaux			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)	oui	10
VP.251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (5 points)	oui	5
Total partie A :			15
Partie B : Inventaire des réseaux			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui	-
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	99,84%	-
VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	oui	-
Résultat VP.252, VP.253, VP.254	Informations structurelles (0 à 15 points)	-	15
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	9,54%	0
Total partie B :			15
Partie C : Autres éléments			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	-	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	-	0
VP.258	Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	-	0
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	-	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	-	0
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	-	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	-	0
Total partie C :			0
TOTAL			30



4.2) LE BILAN D'EXPLOITATION

4.2.1) Bilan sur les volumes

Les postes de relèvement :

Poste La Billardière

	2024
Temps de fonctionnement (h)	5 694
Volumes (m ³)	56 937

4.2.2) Consommation d'énergie

Site	2023	2024
	Conso kwh	Conso kwh
STEP HANCES	82 440	93 259
Poste BILLARDIERE	3 147	3 762
TOTAL	85 587	97 021



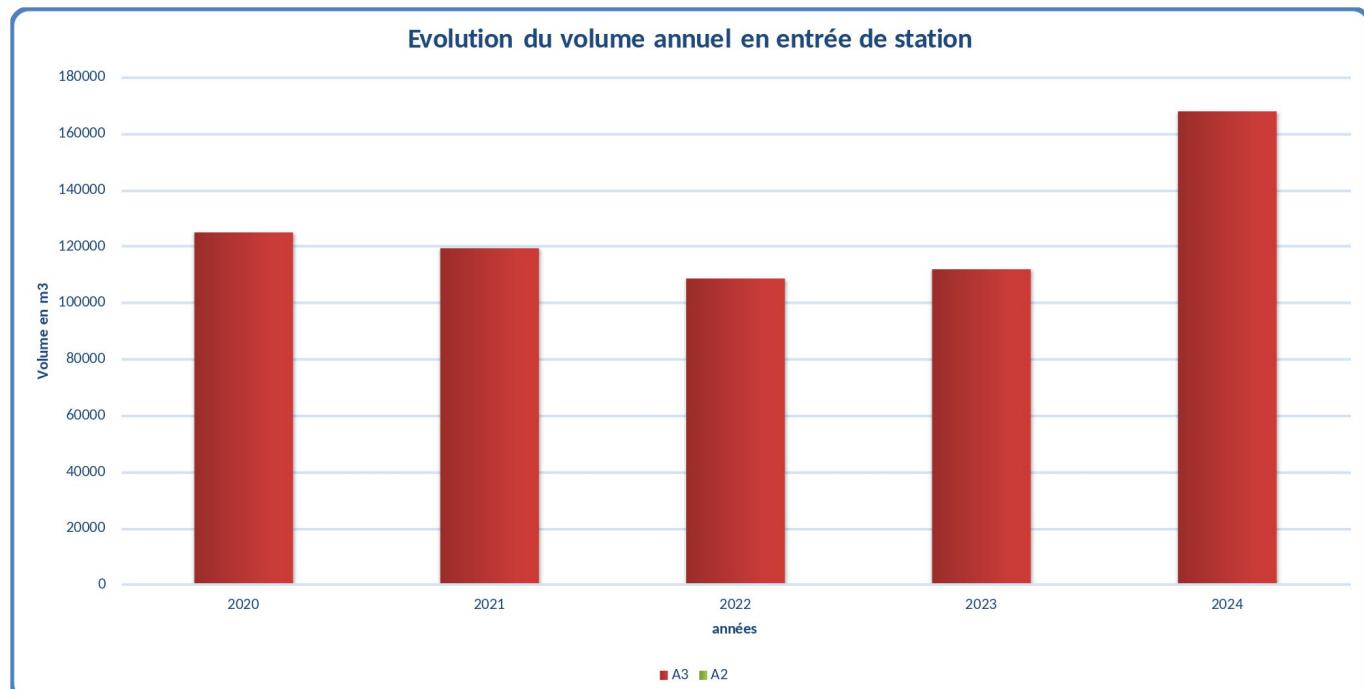
4.3) SUIVI DE LA QUALITÉ DE TRAITEMENT

Le service chimie-process-assainissement et le responsable de station sont en charge des programmes d'autocontrôle. Ils réalisent le suivi de fonctionnement des process, les analyses de terrain et la gestion des boues.

Les bilans d'auto surveillance sont programmés conformément à la réglementation du 21 juillet 2015. Les analyses d'eaux brutes et d'eaux traitées sont réalisées par des laboratoires agréés.

4.3.1) Bilan hydraulique

NB : A3 = Entrée station ; A4 = Sortie station ; A5 = Bypass station



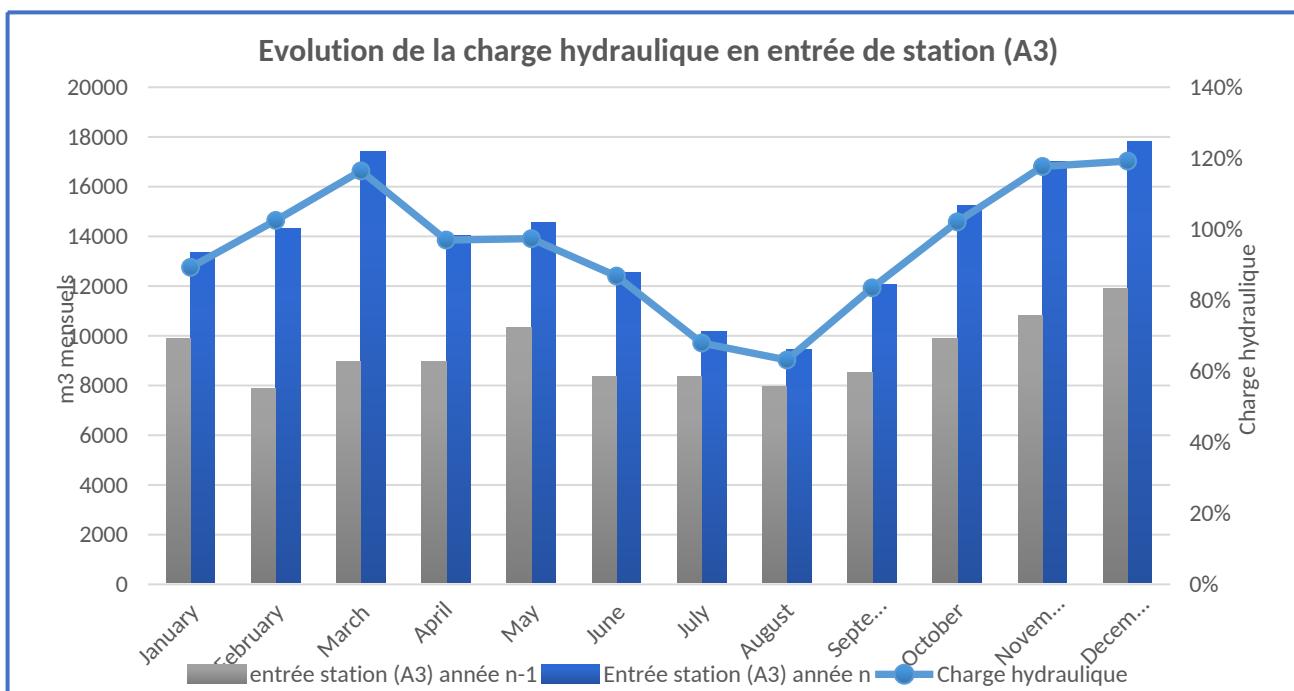
Volume	A3	A4
2020	125220	119927
2021	119681	123416
2022	108956	106619
2023	1111812	108069
2024	167946	174088

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



- Evolution 2023-2024

Volumes traités (en m3)													
Site		janv	fevr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Station de	2023	9879	7869	8964	8963	10340	8377	8346	7952	8541	9879	10799	11903
	2024	13341	14327	17399	14021	14547	12554	10157	9442	12075	15254	17017	17812
% charge hydraulique		89%	102%	116%	97%	97%	87%	68%	63%	84%	102%	118%	119%

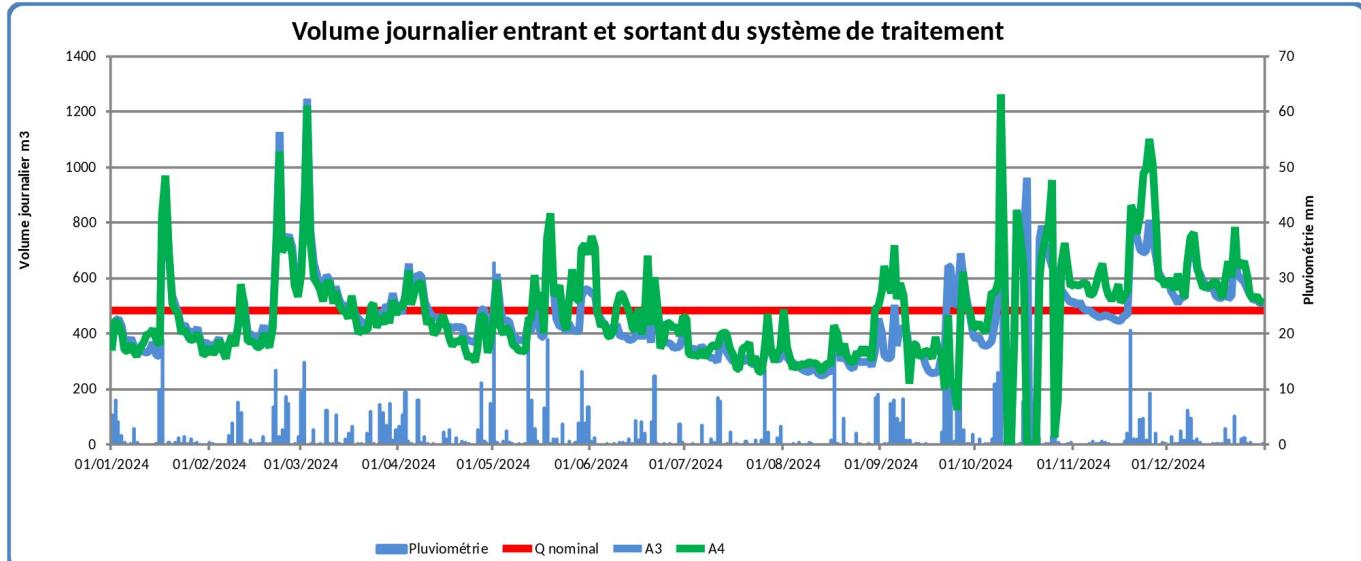


La charge hydraulique représente 95% de la capacité nominale sur l'année 2024. Elle varie de 119% en décembre 2024 à 63% en août. L'arrivée d'eaux parasites est importante sur la station, entraînant des volumes journaliers traités pouvant être multipliés par 4 sur l'année 2024.

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



- Influence de la pluviométrie 2023



Les fortes intrusions d'eaux parasites sur le réseau entraînent une saturation hydraulique du système de traitement principalement en période de nappe haute.

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



4.3.2) Bilan organique

4.3.2.1) Auto surveillance entrée

Les résultats des bilans 24h d'auto surveillance en entrée de station sont présentés ci-dessous en concentration en mg/l et en flux :

Total Entrée	Débit bilan 24h	pH	MES		DBO5		DCO		NH4+		NTK		NGL		Pt		Charge organique reçue DBO5	
Dates	m3/j	UpH	Conc. mg/L	Charge Kg/j	EHDBO	%DBO												
08/01/2024	350,0	7,80	196,00	68,6	170,00	59,5	357,00	125,0									991,67	36,73
21/02/2024	449,0	7,90	106,00	47,6	174,00	78,1	327,00	146,8	41,60	18,7	59,40	26,7	62,73	28,2	6,48	2,9	1302,10	48,23
05/03/2024	652,0	7,80	33,50	21,8	38,60	25,2	103,00	67,2									419,45	15,54
21/04/2024	427,0	7,90	238,00	101,6	97,00	41,4	284,00	121,3	44,60	19,0	55,70	23,8	58,77	25,1	4,68	2,0	690,32	25,57
14/05/2024	544,0	7,90	201,00	109,3	118,00	64,2	269,00	146,3									1069,87	39,62
20/06/2024	370,0	7,70	280,00	103,6	149,00	55,1	325,00	120,3									918,83	34,03
17/07/2024	306,0	7,80	142,00	43,5	188,00	57,5	417,00	127,6									958,80	35,51
05/08/2024	281,0	7,90	176,00	49,5	94,00	26,4	266,00	74,7									440,23	16,30
12/09/2024	327,0	8,00	81,00	26,5	96,70	31,6	259,00	84,7	49,90	16,3	55,60	18,2	55,86	18,3	4,32	1,4	527,02	19,52
15/10/2024	714,0	7,80	21,20	15,1	11,50	8,2	85,00	60,7									136,85	5,07
12/11/2024	463,0	8,10	168,00	77,8	302,00	139,8	706,00	326,9	55,50	25,7	71,70	33,2	75,59	35,0	6,70	3,1	2330,43	86,31
09/12/2024	713,0	7,70	188,00	134,0	56,60	40,4	249,00	177,5									672,60	24,91
Moy	466,3	7,9	152,6	66,6	124,6	52,3	303,9	131,6	47,9	19,9	60,6	25,5	63,2	26,6	5,5	2,4	871,5	32,3

La charge organique moyenne sur l'ensemble des bilans est de 2330 EH, soit 62,9 % de la capacité de la station.

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



4.3.2.2) Auto surveillance sortie

Les résultats des bilans 24h d'auto surveillance en sortie de station sont présentés ci-dessous en concentration en mg/l et en flux :

Total Sortie	Température de rejet A4	Débit bilan 24h	pH	MES			DBO5			DCO			NTK			NGL			Pt		
Dates	°C	m3/j	UpH	Conc. mg/L	Charge Kg/j	rdt %	Conc. mg/L	Charge Kg/j	rdt %	Conc. mg/L	Charge Kg/j	rdt %	Conc. mg/L	Charge Kg/j	rdt %	Conc. mg/L	Charge Kg/j	rdt %	Conc. mg/L	Charge Kg/j	rdt %
08/01/2024	15,6	332,0	7,8	3,80	1,3	98,16	3,42	1,1	98,09	21,60	7,2	94,26									
21/02/2024	16,8	424,0	7,8	6,20	2,6	94,48	4,71	2,0	97,44	26,80	11,4	92,26	6,64	2,8	89,44	10,92	4,6	83,57	0,94	0,4	86,35
05/03/2024	16,8	599,0	7,8	3,20	1,9	91,22	3,00	1,8	92,86	20,90	12,5	81,36									
21/04/2024	18,6	388,0	7,8	5,20	2,0	98,01	4,19	1,6	96,07	17,40	6,8	94,43	6,62	2,6	89,20	11,75	4,6	81,83	0,32	0,1	93,83
14/05/2024	17,1	611,0	8,0	3,30	2,0	98,16	4,67	2,9	95,55	9,81	6,0	95,90									
20/06/2024	17,8	429,0	8,0	4,80	2,1	98,01	5,59	2,4	95,65	14,80	6,3	94,72									
17/07/2024	21,1	272,0	7,7	4,00	1,1	97,50	4,85	1,3	97,71	20,70	5,6	95,59									
05/08/2024	16,8	290,0	7,7	8,20	2,4	95,19	8,08	2,3	91,13	32,30	9,4	87,47									
12/09/2024	16,3	359,0	8,0	3,00	1,1	95,93	3,31	1,2	96,24	23,10	8,3	90,21	7,27	2,6	85,64	9,76	3,5	80,82	0,48	0,2	87,75
15/10/2024	18,2	757,0	7,9	3,70	2,8	81,50	3,53	2,7	67,46	22,00	16,7	72,56									
12/11/2024	14,2	541,0	7,6	7,20	3,9	94,99	3,00	1,6	98,84	24,90	13,5	95,88	5,29	2,9	91,38	7,50	4,1	88,41	0,94	0,5	83,57
09/12/2024	17,5	765,0	7,7	2,90	2,2	98,34	3,00	2,3	94,31	21,10	16,1	90,91									
Moy	17,2	480,6	7,8	4,6	2,1	95,1	4,3	1,9	93,4	21,3	10,0	90,5	6,5	2,7	88,9	10,0	4,2	83,7	0,7	0,3	87,9
Norme étiage	25	482		30		90	25		70	90		75	10			20			2		
Norme hors étiage	25	482		30		90	25		70	90		75	10			20			2		

Les analyses sur l'effluent en sortie de la station d'épuration montrent que le rejet est de bonne qualité.
La station respecte la réglementation nationale et locale pour l'année 2024.

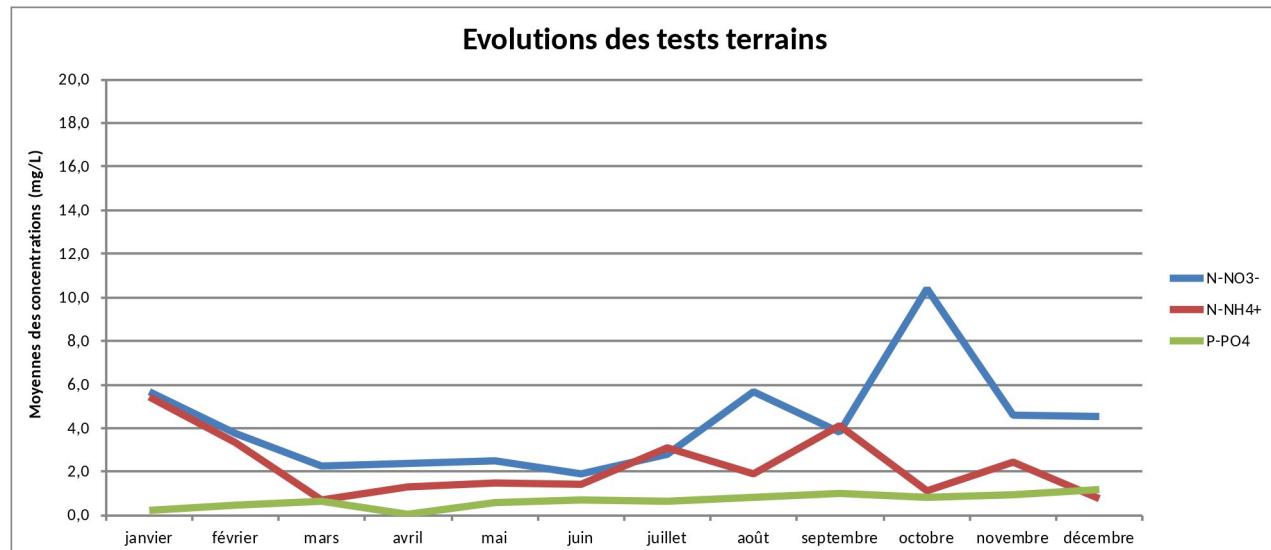
COMPTE RENDU ANNUEL 2024



Tests terrain :

Des tests terrain sont effectués régulièrement sur le rejet.

Les résultats de ces tests sont présentés sous forme de graphique ci-dessous :



Les tests terrain démontrent le bon fonctionnement de la station : les objectifs sont respectés sur toute l'année (2,3 mg/l en NH_4^+ , 4,2 mg/l en NO_3^- , et 0.7 mg/l en Pt en moyenne annuelle).

4.3.2.3) Suivi du milieu récepteur

Pas de suivi milieu demandé

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



4.3.3) Pilotage de la station

4.3.3.1) Réactifs

Réactifs	Quantité
Consommation chlorure ferrique (T)	4,904

4.3.3.2) Sous-produits

Sous-produits	Quantité	Destination
Refus de dégrillage (Kg)	1270	Collecte OM

4.3.3.3) Gestion des boues

Mois	Volume boues entrée traitement	Siccité entrée traitement	Poids Entrée	Volume boues épandues	Siccité boue épandues	Poids Boues épandues
janvier	272	0,50	1,360	271,980	0,500	1,360
février	421	0,45	1,894	421	0,45	1,894
mars	258	0,45	1,163	258	0,45	1,163
avril	384	0,45	1,727	384	0,45	1,727
mai	396	0,45	1,780	396	0,45	1,780
juin	309	0,45	1,390	309	0,45	1,390
juillet	424	0,45	1,906	424	0,45	1,906
août	268	0,45	1,204	268	0,45	1,204
septembre	407	0,45	1,829	407	0,45	1,829
octobre	201	0,32	0,644	201	0,45	0,906
novembre	165	0,62	1,021	165	0,62	1,021
décembre	147	0,59	0,866	147	0,59	0,866
Total	3650	-	16,784	3650	-	17,046
Moyenne	304	0,47	1,399	304	0,48	-

Le silo actuel des boues, d'une capacité trop faible (≈ 50 m³), ne permet pas une gestion optimale de la filière boues (évacuation chaque semaine).

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



4.3.4) Contrôle métrologique

Les débitmètres à ultrasons font l'objet d'une vérification visuelle à chaque passage et d'une vérification complète tous les semestres, et sont réglés si besoin. Les débitmètres électromagnétiques font l'objet d'une vérification interne trimestrielle.

Les préleveurs automatiques sont vérifiés après chaque bilan (respect du nombre d'échantillons) et font l'objet d'une vérification 4 fois par an.

4.3.5) Visite SATESE

Les rapports de visite d'ELI sont joints en annexe 2.

4.4) LES TRAVAUX

4.4.1) Les interventions d'entretien et de réparations

Les travaux d'entretien concernant les installations ne sont pas détaillés, mais ont porté sur les opérations suivantes :

- **Entretien électromécanique :**
 - Test télésurveillance
 - Graissage et vidange
 - Resserrage contacts armoire électrique
 - Entretien courant des pompes et compresseur
- **Entretien courant génie civil :**
 - Nettoyage des locaux d'exploitation
 - Dératisation
 - Nettoyage des cuves (haute pression sur silos et cuves des postes)
 - Espaces verts

Sur les stations et ouvrages

- ✓ Conformité électrique

Installation	Commune	Date
PRL-DE BILLARDIERE	HANCHES	30/08/2024
STE-HANCHES 3000 EQ HAB	HANCHES	30/08/2024

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



Sur les postes de refoulement

Les interventions ponctuelles ont été les suivantes :

Date d'intervention	Poste	Intervention
24/10/2024	PR Billardière	Débouchage EU

Sur la station

Les interventions ponctuelles ont été les suivantes :

Date d'intervention	Site	Intervention
24/10/2024	STEP de Hanches	Pompage des Boues
30/10/2024	STEP de Hanches	Pompage des Boues

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



Sur le réseau

Curage préventif Eaux Usées

Le plan de curage est joint en annexe 4.

Date	Localisation	Linéaire (en ml)
30/05/2024	Rue de la Billardière	387 m
TOTAL		387

Passage Caméra

Date d'intervention	Localisation	Linéaire (en ml)
Aucune inspection télévisée effectuée en 2024		

Intervention ponctuelle sur réseau

Date	Localisation	Tâche effectuée
Aucune intervention ponctuelle effectuée en 2024		

Test à la fumée :

Date	Localisation	Linéaire (en ml)
Aucun test à la fumée effectué en 2024		

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



Contrôle assainissement lors d'une vente :

Date	PROPRIETAIRE	ADRESSE	CONFORMITE
03/04/2024	M&MME RICHETON	16 RUE DES TRAVERS	CONFORME
28/03/2024	JAIME HERVE	1 RUE BASSE	CONFORME
08/04/2024	PLUSQUELLEC YANNICK	13 ALLEE DES PEUPLIERS	CONFORME
17/04/2024	GARNACHE CORALINE	5 PLACE RENE LEGALL	CONFORME
07/05/2024	JOLLY JEROME	12 ALLEE DES SAULES	CONFORME
17/05/2024	DUMONT CHRISTIANE	5 RUE DU RUISSEAU DE LA VIENNE	CONFORME
14/06/2024	BIZET HENRI	6 IMPASSE DES GRANGES	NON CONFORME POUR DEFAUT DE RACCORDEMENT
21/06/2024	SCI LES FRENES - M. COURTELEMONT	58 rue de la billiadriere - maisons n°4 et maison n°5	CONFORME
17/07/2024	PERNOT CHRISTIAN	6 RUE DE LA BARRE	NON CONFORME POUR DEFAUT DE RACCORDEMENT
19/07/2024	ROY DOMINIQUE	3 RUE DES DEBATS	CONFORME
19/07/2024	ROBERT PAULINE	25BIS RUE DES GRANGES	CONFORME
15/10/2024	M METAYER	4 ROUTE DE HOUX	CONFORME
17/10/2024	LAMIRAUXT CORINNE ET JEAN PAUL	15 RUE DES GRANGES	CONFORME
22/10/2024	TRIBOULET ALAIN	1 RUE DE OUENCE	NON CONFORME POUR DEFAUT DE RACCORDEMENT DU RESEAU PLUVIAL
04/11/2024	BOUTSAB MATHILDE	5 RUE DU CHEMIN NEUF	CONFORME
02/12/2024	FALHON ANNE	5 RUE ALBERT SCHWEITZER	CONFORME

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



4.4.2) Les travaux neufs

Sur les stations et poste de refoulement

Site	Equipement	Description
Pas de travaux neufs réalisés en 2024.		

✓ Extensions

Localisation	Date de réalisation	Diamètre	Matériau	Linéaire (en ml)
Aucune extension de réseau réalisée en 2024				

Sur les branchements

Commune	Nombre de branchements neufs
HANCHES	0
Total	0

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



4.4.3) Les travaux de renouvellement

Installation	Sous-ensemble	Équipement	Type de renouvellement	Coût H.T.
PRL-POSTE RUE DE LA BILLARDIERE	002-POMPAGE	POMPE 1 - dép. 05/11/24	TOTAL	1 512,29 €
STE-STEP DE HANCHES 3000 EH	001-POSTE ENTREE STEP	POMPE 1 - dép. 10/04/24	TOTAL	2 881,18 €
STE-STEP DE HANCHES 3000 EH	001-POSTE ENTREE STEP	POMPE DE RELEVAGE 2 - dép. 10/04/24	TOTAL	2 881,18 €
STE-STEP DE HANCHES 3000 EH	004-DEPHOSPHATATION	POMPE DOSEUSE FECL3 1 - dép. 2020	PARTIEL	541,78 €
STE-STEP DE HANCHES 3000 EH	005-CLARIFICATION	DEBITMETRE US	PARTIEL	94,24 €
Total € HT				7 910,67 €

Sur le réseau

Localisation	Date de réalisation	Diamètre	Matériau	Linéaire (en ml)
Aucun renouvellement de réseau réalisé en 2024				

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



B) COMPTE RENDU FINANCIER

1) COMPTE RENDU ANNUEL D'EXPLOITATION

	2023	2024	Variation
PRODUITS (hors TVA)	171 186,81 €	193 979,22 €	13,31%
Produits d'exploitation	97 823,58 €	108 682,47 €	11,10%
Surtaxe collectivité	59 238,36 €	70 574,80 €	19,14%
Produits accessoires	14 124,87 €	14 721,95 €	4,23%
 CHARGES	 189 859,09 €	 192 867,02 €	 1,58%
Personnel	32 429,62 €	29 784,03 €	-8,16%
Énergie électrique	32 580,18 €	25 665,00 €	-21,23%
Produits de traitement	5 116,18 €	3 857,10 €	-24,61%
Analyses et auto-contrôles	2 330,92 €	2 111,36 €	-9,42%
Sous traitance, matériaux, matériels et divers	32 633,66 €	34 431,58 €	5,51%
Impôts locaux, taxes et redevance	478,67 €	518,68 €	8,36%
Autres dépenses :	6 914,36 €	6 985,56 €	1,03%
<i>Transports et déplacement</i>	736,97 €	803,24 €	8,99%
<i>Informatique-DAO</i>	1 044,34 €	1 013,09 €	-2,99%
<i>Frais de poste, télécommunication</i>	846,25 €	1 077,27 €	27,30%
<i>Locaux et Assurances</i>	1 582,30 €	1 303,85 €	-17,60%
<i>Autres</i>	2 704,50 €	2 788,11 €	3,09%
Non-valeurs	0,00 €	0,00 €	-
Frais généraux	9 276,45 €	9 423,34 €	1,58%
<i>Frais de siège</i>	2 114,90 €	2 349,66 €	11,10%
<i>Frais liés au service</i>	7 161,55 €	7 073,68 €	-1,23%
Surtaxe collectivité	59 238,36 €	70 574,80 €	19,14%
Garantie de renouvellement	2 228,20 €	2 392,88 €	7,39%
Programme de renouvellement	6 632,49 €	7 122,69 €	7,39%
 RÉSULTAT BRUT	 -18 672,28 €	 1 112,20 €	
 IMPÔT SOCIÉTÉ	 0,00 €	 278,05 €	
 RÉSULTAT NET	 -18 672,28 €	 834,15 €	

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



2) COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

2.1) COMPTE DE GESTION

	Débit	Crédit
Surtaxe émise pour la collectivité par la Compagnie des Eaux et de l'Ozone		63 230,06 €
Surtaxe émise pour la collectivité par STGS Assainissement du Hameau de Ouencé.		7 344,74 €
Reversements de surtaxe	51 599,09 €	
Montant des impayés déduits précédemment		2 528,75 €
Montant des impayés	7 584,37 €	
Montant des créances irrécouvrables	806,85 €	
Total	59 990,31 €	73 103,55 €
Solde		13 113,24 €

Arrêté le présent compte de gestion à la somme de douze mille cent treize Euros vingt-quatre Centimes

Fait à Avranches, le 26 Mai 2025

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



2.2) LES TARIFS

2.2.1) Grille des tarifs

a) Part délégataire

	Tarif 2023	Tarif 2024	Evolution %
Abonnements	36,37 €	39,06 €	7,40%
Consommations de 0 à 6000m ³	0,880 €	0,945 €	7,39%
Consommations de 6001 à 12000 m ³	0,723 €	0,776 €	7,33%
Consommations > 12000 m ³	0,565 €	0,607 €	7,43%

b) Part collectivité

	Tarif 2023	Tarif 2024	Evolution %
Abonnements		25,00 €	
Consommations - part traitement	0,82 €	0,92 €	12,20%
Consommations - part collecte			

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



c) Agence de l'eau

	Tarif 2023	Tarif 2024	Evolution %
Modernisation des réseaux de collecte	0,185 €	0,185 €	0,00%

2.2.2) Variation de prix

La formule de révision – Année 2024 est jointe en annexe 3.

2.2.3) Composantes d'une facture de 120 m³ par commune

	Part délégataire H.T	Part collectivité H.T	Modernisation réseaux de collecte	TVA	Total TTC
Abonnement annuel	39,06 €	25,00 €		6,41 €	70,47 €
Consommation de 120 m ³	113,40 €	110,40 €	22,20 €	24,60 €	270,60 €
TOTAL	152,46 €	135,40 €	22,20 €	31,01 €	341,07 €
Evolution %	44,70%	39,70%	6,51%	9,09%	100,00%

2.2.4) Évolution d'une facture de 120 m³ par commune

	Montant TTC facture 120 m ³ 2023	Montant TTC facture 120 m ³ 2024	Evolution %	Prix moyen au m ³ en 2024
Commune de HANCHES	291,47 €	341,07 €	17,02%	2,84 €

2.2.5) Contrôle de la conformité du plafonnement de la part fixe

	Part déléataire H.T	Part collectivité H.T	Total HT	%
Abonnement	39,06 €	25,00 €	64,06 €	22,25%
Consommation 120 m ³	113,40 €	110,40 €	223,80 €	77,75%
TOTAL	152,46 €	135,40 €	287,86 €	100%

La représentativité de l'abonnement est de 22.25 %. **Elle est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 6 Août 2007**, relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé.

Ce plafond étant fixé généralement à 40 %. Sauf les communes rurales au sens de l'article D-3334-8-1 du code général des collectivités territoriales où il est fixé à 50 %. Au 1^{er} janvier 2010, les plafonds de 50% et 40% sont abaissés respectivement à 40 % et 30 %.

La représentativité de l'abonnement est calculée selon les termes de la circulaire du 4 juillet 2008, c'est-à-dire hors redevance prélevement et redevance pollution.

2.2.6) Facture type 120 m3 – Année 2025

	Part déléataire H.T	Part collectivité H.T	Redevance des Performances des Systèmes d'Assainissement Collectif	TVA	Total TTC
Abonnement annuel	37,73 €	25,00 €		6,27 €	69,00 €
Consommation de 120 m ³	109,56 €	151,20 €	3,36 €	26,41 €	290,53 €
TOTAL	147,29 €	176,20 €	3,36 €	32,68 €	359,53 €
Evolution %	40,97%	49,01%	0,93%	9,09%	100,00%

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



2.3) LES ÉMISSIONS

2.3.1) Dispositions contractuelles relatives à la facturation aux usagers du service d'eau

Facturation établie par la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA).

Facturation à Eaux de Ruffin, de l'assainissement du hameau de Ouencé, Commune de Saint Martin de Nigelles, établie par STGS.

2.3.2) Récapitulatif des facturations émises

Facturation à Eaux de Ruffin, de l'assainissement du hameau de Ouencé, Commune de Saint Martin de Nigelles, établie par STGS.

	Quantités	Part distributeur HT	Part collectivité HT	TVA	Total TTC
Consommations Exercice 2024	8 957	10 098,53	7 344,74	1 744,33	19 187,60
Total	8 957	10 098,53	7 344,74	1 744,33	19 187,60

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



Facturation établie par la Compagnie des Eaux et de l'Ozone.

	Quantités	Part distributeur HT	Part collectivité HT	TVA	Total TTC
Parts fixes					
Année 2024	1 708,69	32 810,65		3 281,07	36 091,72
Compléments et régularisations	-14,40	-273,18		-27,32	-300,50
Consommations					
Année 2024	70 864	66 963,95	64 109,53	13 107,35	144 180,83
Compléments et régularisations	-996	-917,48	-879,47	-179,70	-1 976,65
Total	69 868	98 583,94	63 230,06	16 181,40	177 995,40
Rappel 2023	65 097	90 323,44	53 380,28	14 370,37	158 074,09
Evolution 2024/2023	7,33%	9,15%	18,45%	12,60%	12,60%

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



2.3.3) Facturations principales

	Quantités	Part distributeur HT	Part collectivité HT	TVA	Total TTC
Parts fixes					
1er semestre	848,84	16 577,76		1 657,78	18 235,54
2e semestre	859,85	16 232,89		1 623,29	17 856,18
Consommations					
1er semestre	36 110	34 126,59	32 084,01	6 621,06	72 831,66
2e semestre	34 754	32 837,36	32 025,52	6 486,29	71 349,17
Total	70 864	99 774,60	64 109,53	16 388,41	180 272,54
Rappel 2023	71 523	95 757,26	58 649,65	15 440,69	169 847,60
Evolution 2023/2024	-0,92%	4,20%	9,31%	6,14%	6,14%

2.3.4) Compléments et régularisations

	Quantités	Part distributeur HT	Part collectivité HT	TVA	Total TTC
Parts fixes					
Exercice	-1,99	-39,02		-3,90	-42,92
Exercices antérieurs	-12,41	-234,16		-23,42	-257,58
Consommations					
Exercice	-174	-175,49	-157,61	-33,31	-366,41
Degrèvements Loi Warsmann	-41	-36,67	-34,43	-7,11	-78,21
Exercices antérieurs	-781	-705,32	-687,43	-139,28	-1 532,03
Total	-996	-1 190,66	-879,47	-207,01	-2 277,14

2.4) LES REVERSEMENTS

Etat des sommes à reverser à la collectivité

Article 32 du contrat d'affermage

Le déléataire sera tenu de percevoir gratuitement pour le compte de la Collectivité une part appelée surtaxe s'ajoutant à la rémunération du Déléataire défini à l'article 33.

Le montant de la part collectivité sera fixé par délibération de la collectivité qui le notifiera au déléataire un mois avant la date prévue pour la facturation.

En l'absence de notification faite au déléataire dans ce délai, celui-ci reconduira systématiquement le montant fixé pour la précédente facturation.

En cas de notification des nouveaux tarifs ultérieure au délai prévu au paragraphe précédent, le déléataire précédera à une régularisation prorata temporis sur la facture suivante.

Le versement des surtaxes constitue la rémunération de la collectivité pour son activité de mise à disposition à titre onéreux des investissements qu'elle réalise. Ce service doit donner lieu à une facturation de la part collectivité au taux normal de la TVA (20 % au 01/01/2014).

Le déléataire fournira donc dans un délai d'un mois après le versement par le déléataire du service d'eau potable les informations qui serviront de base à la facturation de la collectivité et nécessaires à l'établissement d'un titre de recettes.

Ces informations distingueront les parts correspondant à chaque facturation et identifieront les sommes relatives à la part fixe et celles relatives à la part proportionnelle.

Le versement TTC interviendra dans les 15 jours suivant la date de réception des titres de recettes.

Les collectivités assujetties à la TVA doivent se conformer aux règles générales concernant la facturation (BOI-TVA-DECLA-30-20).

A cet égard, il est rappelé notamment que les documents obligatoirement remis à titre de facture aux clients doivent comporter l'identification exacte de la collectivité ainsi que les mentions prévues à l'article 242 nonies A de l'annexe II au CGI.

La collectivité aura le droit de contrôler le produit de la surtaxe et les délais de versement en se faisant présenter les registres dans les bureaux du Déléataire.

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



Versements effectués :

Date	Type de règlement	Montant
29/11/2024	Virement	25 510,77 €
en cours	Virement	26 088,32 €
Total		51 599,09 €

2.5) LES IMPAYÉS

2.5.1) Factures irrécouvrables

	Part distributeur HT	Part collectivité HT	TVA	Total TTC
Irrécouvrables	914,46	806,85	172,13	1 893,44
Total	914,46	806,85	172,13	1 893,44

2.5.2) Factures impayées

(Situation au 15/08/2024)

	Part distributeur HT	Part collectivité HT	TVA	Total TTC
Impayés	10 262,43	7 584,37	1 784,68	19 631,48
Total	10 262,43	7 584,37	1 784,68	19 631,48

COMPTE RENDU ANNUEL 2024



C) ANNEXES

Annexe 1

Les résultats du suivi de l'épandage (sans objet)

Annexe 2

Rapports de visite ELI

Annexe 3

Révision des prix

Annexe 4

Plan de curage



Annexe 1 : Les résultats du suivi de l'épandage

SANS OBJET



Annexe 2 : Rapports de visite ELI



Annexe 3 : Révision des prix



Annexe 4 : Plan de curage
